



21 et 22 aout 2021

BELL SENSPLEX

1565 Ch. Maple Grove, KANATA ON K2V 1A3



21 et 22 aout 2021

EXPOSANT

MANUEL

www.epiqhockey.com



21 et 22 août 2021

BELL SENSplex

1565 Ch. Maple Grove, KANATA ON K2V 1A3

TABLE DES MATIÈRES

Lettre de bienvenue

EXPOSchedule

Informations de contact

Règlements et exigences

Inclus dans votre espace de stand

Non inclus dans votre espace de stand

Calendrier de paiement

Déplacer dans les termes

Assurance obligatoire pour tous les exposants!

Conditions de déménagement

Parking au Centre International

Les envois

Sécurité

Montage au plafond de bannière

Droits d'auteur, tirage au sort / loterie / prix, sollicitation

Formulaire de renonciation pour animal de compagnie

Exigences du code de la sécurité électrique

Internet sans fil

Ajout de stands pour exposants 21 Plan de
l'exposant 24



21 et 22 août 2021

BELL SENSplex

1565 Ch. Maple Grove, KANATA ON K2V 1A3

Cher exposant

Bienvenue à l'EPOQ HOCKEY EXPO 2021. Votre manuel de l'exposant contient toutes les informations importantes dont vous aurez besoin lors de la planification du salon.

Nous apprécions votre participation et sommes impatients de travailler avec vous. En attendant, si vous avez des questions, veuillez vous reporter aux informations de contact indiquées à la page 5.

Pour vous aider à réaliser la configuration la plus réussie avec votre expérience d'exposition, nous proposerons des services aux exposants fournis par Epiq Hockey.

Veillez vous référer à ce manuel pour obtenir les coordonnées et certains des produits que vous pouvez commander pour votre stand. Si vous souhaitez personnaliser des meubles, des présentoirs, des plans de stands ou des éléments graphiques pour l'Expo, n'hésitez pas à nous contacter par courrier électronique à l'adresse stuart.graham@epiqhockey.com.



21 et 22 août 2021

BELL SENSplex

1565 Ch. Maple Grove, KANATA ON K2V 1A3

Calendrier de l'EXPO

Tous les exposants doivent se connecter à l'entrée des exposants avant de s'installer. Un bracelet sera fourni et devra être présenté pour pouvoir rentrer.

Emménager

Le vendredi 20 août 2021 de 17h00 à 23h00

Marche finale du samedi 21 août 2021 à 8h30

EXPOHours

Samedi 21 août 2021 10h - 18h

Dimanche 22 août 2021 10h à 17h

Déménager

Dimanche 22 août 2021 17h15 - 21h00

Les conditions de déménagement s'appliquent et peuvent être lues à la page 13

INFORMATIONS DE CONTACT



21 et 22 août 2021

BELL SENSPLEX

1565 Ch. Maple Grove, KANATA ON K2V 1A3

Nous sommes heureux d'offrir les fournisseurs de services approuvés suivants à nos exposants.

GESTION D'ÉVÉNEMENTS

EPIQ HOCKEY

Stuart Graham Directeur général

p: 343-417-EPIQ (3747)

Jerrett Sani

Assistant GM

P: 613-406-2352

SERVICES INTERNET ELECTRIQUES

TBA TBA

Nettoyage de la cabine

À venir

Les adresses postale et électronique sont strictement utilisées pour les communications d'EPIQ Hockey. Les adresses ne sont pas vendues à des organisations extérieures. Les listes EPIQ HOCKEY ne devraient jamais être vendues par des tiers. Si vous êtes contacté par une société autre que celles mentionnées ci-dessus ou si vous n'êtes pas sûr de l'affiliation, n'hésitez pas à nous contacter pour vérification.

RÈGLEMENTS ET EXIGENCES

1) Tous les stands doivent présenter un niveau de produit, de service, de connaissances ou de thème associé à leurs services ou présentations. C'est un événement axé sur le hockey.



21 et 22 août 2021

BELL SENSplex

1565 Ch. Maple Grove, KANATA ON K2V 1A3

Pour aider les exposants à choisir les classements de stands qu'ils doivent réserver à l'EPIQ HOCKEY EXPO, nous vous proposons ci-dessous les classements de stands. Nous espérons que vous trouverez cela utile et, comme toujours, nous sommes là pour vous aider si vous avez des questions ou si vous ne savez pas dans quelle catégorie se trouve votre stand. Tous les fournisseurs doivent afficher et produire un espace thématique axé sur le hockey.

Stand exposant

Vous êtes détaillant / marqueur / partenaire promotionnel d'un produit axé sur le hockey, y compris votre propre marque

Vous êtes un fabricant spécialisé dans le hockey et vous souhaitez vendre vos produits Vous fournissez un service axé sur le hockey et souhaitez vendre / annoncer ce service

Booth Club

Vous êtes un club, un comité organisé ou un organisme de bienfaisance enregistré, à but non lucratif Le stand a pour but de sensibiliser ou d'éduquer votre club ou votre cause.

Vous ne vendez pas de produits / produits de marque commerciale en volume

80% de votre espace de stand est alloué à des expositions éducatives et 20% à des activités de collecte de fonds telles que la marchandise de club et la sollicitation de dons.

- 2) Les stands d'exposition doivent être dotés de personnel et opérationnels pendant les heures d'exposition publiées. Le démantèlement du contenu du stand avant l'annonce de la fermeture de l'EXPO sera passible de sanctions.
- 3) Les exposants doivent porter des bracelets pour entrer à tout moment dans le hall.
- 4) Les exposants doivent soumettre leur liste de personnel à Epiq Hockey au plus tard le 9 juillet 2019 Les kiosques 10x10 reçoivent 4 bracelets pour le personnel et les kiosques dotés de volontaires se voient allouer un maximum de 8 bracelets. Les bracelets supplémentaires sont disponibles en quantité limitée à 15,00 \$ chacun. Les exposants sont responsables de la distribution des bracelets qui leur sont attribués. Les exposants doivent porter un bracelet pour accéder à la salle.
- 5) Les expositions comprenant des écrans son / audio / vidéo doivent s'assurer que les niveaux de bruit et les lumières résultant de l'affichage ne perturbent pas les activités des exposants voisins. La direction de EXPO se réserve le droit d'abaisser tous les équipements sonores.



21 et 22 août 2021

BELL SENSplex

1565 Ch. Maple Grove, KANATA ON K2V 1A3

- 1) 1) Le matériel promotionnel ne peut être distribué en dehors de votre espace d'exposition. Le couloir est une terre sacrée sécurisée pour les participants. Les inventaires, les sollicitations et / ou les extensions de stand ne sont pas autorisés dans les allées 2)
- 3) 2) L'électricité est un élément exclusif fourni par le fournisseur d'installations et installé par ses techniciens certifiés. Le partage de prises coupant les cordons ou utilisant une prise ouverte est interdit. Tout exposant pris dans cette action sera facturé comme un raccordement de dernière minute à 485,00 \$ plus hst. La réservation d'électricité avant la date limite du 9 juillet est essentielle pour les plans d'étage finaux et l'approbation des codes. Veuillez contacter EPIQ HOCKEY pour toute réservation avant la date limite.
- 4)
- 5) 3) L'éclairage doit être dirigé vers l'intérieur du confinement de votre stand. L'éclairage ne doit pas se projeter sur d'autres expositions ou allées EXPO. 6)
- 7) 4) L'échantillonnage de vente ou la distribution d'aliments destinés à être consommés sur place doit être approuvé par la direction de l'EXPO et les licences et permis requis par le Senplex et obtenus par l'exposant.
- 8)
- 9) 5) Les spectacles ou séminaires utilisant les produits ou les services d'une société non exposante doivent être préalablement approuvés par la direction de l'EXPO.
- 10)
- 11) 6) Toutes les parties exposées des présentoirs doivent être finies afin qu'elles ne présentent pas une apparence inesthétique lorsqu'elles sont vues depuis des stands ou des allées adjacentes. Les murs latéraux plus hauts que le drapé latéral 3H de la cabine d'exposition ne doivent pas dépasser de 5' du drapé arrière 12)
- 13) 7) Les chants dans les cabines ne seront pas autorisés au-delà du drapé de 8'h en arrière. Les panneaux dans les vitrines insulaires ne seront pas autorisés à dépasser de plus de 16 pieds du sol. Afin de maintenir une image positive et professionnelle des amateurs de hockey sur le salon, les signes dessinés à la main de toute nature ne sont pas encouragés. Si vous avez besoin d'une signalisation, veuillez contacter le bureau de l'EXPO. 14)
- 15) 8) Une réservation de stand est prise en compte pour un vendeur. Aucune sous-location ou partage de stand n'est autorisé.
- 16)
- 17) 9) L'espace d'exposition devrait être maintenu en bon état, les boîtes de rangement placées sous les tables ou dans les aires de stockage désignées. 18)
- 19) 10) L'utilisation de ballons à l'hélium n'est pas autorisée par l'installation 20)
- 21) 11) La réglementation en matière d'incendie interdit l'utilisation de sterno ou de toute flamme nue, y compris des bougies. 22)
- 23) 12) Le câblage électrique et les écrans d'affichage doivent être conformes aux règles de sécurité du code national de l'électricité.
- 24)



21 et 22 août 2021

BELL SENSplex

1565 Ch. Maple Grove, KANATA ON K2V 1A3

25) 13) Aucun alcool n'est permis à tout moment chez le vendeur

26)

27) Il est interdit d'utiliser des vis à clous ou tout matériau pouvant marquer les murs des planchers ou le plafond du hall d'exposition

1) Le seul ruban que les exposants sont autorisés à utiliser pour fixer le tapis ou les matériaux au sol est du ruban adhésif double face

2) Le démantèlement de votre stand avant la clôture de l'EXPO à 17h15 le dimanche 9 août 2019 entraînera une amende de 100,00 \$.

3) Il est interdit d'utiliser du ruban adhésif, des épingles de sûreté ou de la colle pour accrocher toute enseigne ou tout produit sur les rideaux de la cabine. Toute coupure des rideaux ou la fixation des objets sur celle-ci sera automatiquement comptabilisée comme dommage causé et aura un coût de 65,00 \$ par panneau endommagé

4) Si l'exposant constate des dommages sur les rideaux ou tout autre matériel fourni par les exposants lors de l'emménagement, veuillez s'il vous plaît informer la direction le plus tôt possible pour éviter toute facturation des dommages lors de l'emménagement.

5) Il est expressément compris et accepté par l'exposant qu'aucune réclamation de quelque nature que ce soit contre la direction de l'EXPO pour perte, dommage, vol ou destruction des biens de l'exposition; ni aucune blessure pouvant survenir à soi-même ou à ses employés pendant le spectacle. L'exposant est seul responsable vis-à-vis de ses propres agents et employés, ainsi que de tous les tiers, y compris les invités et le public, de toutes les réclamations, responsabilités, actions, coûts, dommages et dépenses découlant de la garde, de la possession, de l'exploitation, de la maintenance ou de la maintenance. contrôle des espaces loués dans les expositions. L'exposant n'indemnise pas la direction de EXPO contre toute réclamation pouvant être formulée à son encontre.



21 et 22 août 2021

BELL SENSPLEX

1565 Ch. Maple Grove, KANATA ON K2V 1A3

INCLUS DANS VOTRE ESPACE DE STAND

Votre espace de stand drapé de bleu et blanc

Mur arrière 10' de large x 8 de haut (multiplié par le nombre d'espaces de stand acquis)

Les cabines ont 10 pieds de profondeur et 10 de largeur ou 10 de largeur sur 6 de profondeur sur les demi-cabines

Certains stands ont un petit espace de rangement derrière le stand

Nom de l'entreprise dans la section exposants du site de l'EXPO

Nom de la société et site Web figurant dans le guide EXPO (doit être enregistré avant le 9 juillet 2019) »

4 laissez-passer pour les week-ends pour toutes les réservations de 10 x 10 stands

2 passes d'équipage le week-end pour les 10 réservations de 10 femmes par 6

Laissez-passer de 8 jours pour toutes les réservations de kiosques

Des passes d'équipage supplémentaires sont disponibles en ligne ou au kiosque d'inscription.

Des laissez-passer gratuits sont à la disposition des exposants pour les programmes de marketing partagés (une preuve d'annonce est requise) jusqu'à 4 laissez-passer. Contactez stuart.graham@epiqhockey.com Les EXPOSANTS sont responsables des frais de draperie liés à une mauvaise utilisation.

NON INCLUS DANS VOTRE ESPACE DE STAND

Contactez stuart.graham@epiqhockey.com ou reportez-vous à

Hydro doit être réservé auprès de la direction de EXPO avant le 2 juillet 2019.

Services téléphoniques et Internet (réservés auprès du Sensplex)

Tapis (réservé avec EXPO Management)

Mobilier (livre avec gestion EXPO)

Expédition ou matériel (contacter le bureau de l'EXPO)

Nettoyage de la cabine

Tables et chaises (livre avec gestion EXPO) Table drapery or coverings (book with EXPO management)



21 et 22 août 2021

BELL SENSplex

1565 Ch. Maple Grove, KANATA ON K2V 1A3

CALENDRIER DE PAIEMENT

Tous les paiements pour les espaces de stand doivent être effectués par l'exposant qui a réservé les espaces. Les paiements de stand peuvent être effectués avec Etransfer, Paypal, Chèque, espèces ou par carte de crédit.

Les paiements finaux doivent être reçus par la direction de EXPO au plus tard à la date d'échéance du 21 juillet 2021.

Un dépôt de 25 \$ est dû à la réception de votre facture. Les dépôts tardifs annuleront les demandes d'espace et de lieu supplémentaires. Si le paiement du stand est dû et n'est pas reçu par Epiq Hockey, l'exposant sera réputé avoir résilié le contrat d'espace pour exposants et l'espace du stand pourrait être réaffecté à un autre exposant.

L'exposant est responsable du coût total de l'espace contracté lorsqu'il reçoit la facture pour l'espace d'exposition. Toute demande de l'exposant de résilier le contrat d'espace d'exposition doit être reçue par écrit par Epiq Hockey. Si un avis de résiliation écrit est reçu, les conditions suivantes s'appliqueront.

- 1) Si un avis est reçu par Epiq Hockey 90 jours ou plus avant le premier jour d'emménagement, l'exposant sera responsable de 25% du total des frais d'espace pour le stand contractés.
- 2) Si un avis est reçu par Epiq Hockey 43 et 89 jours avant le premier jour d'emménagement, l'exposant sera responsable de 50% du total des frais d'espace pour le stand contractés.
- 3) Si Epiq Hockey reçoit l'avis au moins 42 jours avant le premier jour d'emménagement, l'exposant sera responsable de 100% du total des frais d'espace pour le stand contractés.

En aucun cas, le montant du remboursement à l'exposant ne dépassera le montant des frais d'espace stand payés jusqu'à la notification signée ou à la résiliation. La résiliation du contrat d'espace d'exposition entraînera l'exclusion de l'exposant (ou du candidat) de tout droit ou réclamation vis-à-vis de l'espace du stand, de la foire ou d'Epiq Hockey. L'exposant reste responsable du paiement de la totalité des frais de stand contractés, sauf indication contraire ci-dessus. Toutes les sommes retenues seront considérées comme une estimation raisonnable des dommages causés par Epiq Hockey pour les coûts administratifs et autres frais connexes découlant de la résiliation.

Le paiement de tous les services demandés à Epiq Hockey par exposant doit être traité intégralement avant les dates d'emménagement.



21 et 22 août 2021

BELL SENSPLEX

1565 Ch. Maple Grove, KANATA ON K2V 1A3

ASSURANCE

Une assurance est requise pour tous les exposants avant le début de l'installation. Les exposants peuvent être invités à fournir une copie de leur politique lors de leur inscription ou pendant toute la durée de l'événement. Les exposants sont tenus de souscrire une assurance responsabilité civile d'au moins 2 000 000 \$ pour chaque événement distinct au cours de la période commençant à la première date d'emménagement et se terminant à la dernière date d'emménagement. La police protégera Epiq Hockey et vous assurera contre toutes réclamations, demandes, actions en justice, actions en justice, dommages-intérêts, coûts, pénalités, pertes et toute responsabilité que la loi peut imposer en cas de décès, de blessures corporelles ou de dommages matériels. perte de biens découlant de votre présence ou de votre activité lors de la manifestation ou liée de quelque manière que ce soit à cette manifestation.

Epiq Hockey 499, promenade Terry Fox Box 91045 Kanata (Ontario) K2T 0A3 et Sensplex 1565, chemin Maple Grove, Kanata (Ontario) K2V 1A3 doit également être assuré. Veuillez vous reporter au verso de votre contrat ou à nos conditions de la page du contrat pour plus de détails.

Pour ceux qui n'ont pas de couverture existante ou qui trouvent leur couverture actuelle plus chère. Nous avons pris des dispositions avec Iplay Hockey. Pour plus d'informations, veuillez contacter:

lplayhockey.ca



21 et 22 août 2021

BELL SENSPLEX

1565 Ch. Maple Grove, KANATA ON K2V 1A3

MOVE EN TERMES

À votre arrivée, veuillez vous présenter au bureau d'inscription des exposants pour vous inscrire, recevoir votre paquet d'exposants et organiser la comptabilité finale avant de monter votre stand.

Les exposants sont responsables du chargement et du déchargement du matériel de leur stand, de leur inventaire, etc.

Les exposants sont vivement encouragés à apporter des chariots, des chariots ou des moyens pour transporter les objets de leur stand depuis la zone de chargement, le cas échéant; il n'y aura pas de chariots disponibles pour les exposants.

Pour des raisons de responsabilité et d'assurance, veuillez limiter votre déplacement sur l'espace de la manifestation à la zone de votre stand situé dans la salle à partir de la zone de chargement la plus proche.

Aucun véhicule n'est autorisé sur le sol de l'EXPO pendant le déménagement dans le temps.

Pour des raisons de sécurité, aucun enfant de moins de 13 ans n'est autorisé dans l'enceinte de la salle pendant les emménagements ou les déménagements.

Votre représentant doit accompagner toutes les marchandises en transit de la zone de chargement à votre stand.

La direction et la sécurité de l'EXPO conservent le droit d'inspecter toute boîte ou tout paquet retiré de l'exposition avec un préavis adressé au représentant de la cabine.

Par courtoisie, veuillez commencer l'installation une fois que tous les capots ont été retirés de votre véhicule et que votre véhicule est garé dans le lot réservé aux exposants.



21 et 22 août 2021

BELL SENSPLEX

1565 Ch. Maple Grove, KANATA ON K2V 1A3

DÉMÉNAGER LES TERMES

Le déménagement est prévu au plus tard à 17h15 le dimanche 22 août 2021: le démontage du stand n'est pas acceptable avant 17h le dimanche 22 août 2021.

N'essayez pas de déménager avant la fin de l'EXPO, cela entraînerait une amende de 100 \$.

Tous les articles doivent être démontés et retirés du bâtiment à 21 h. Les frais d'installation seront à la charge de l'exposant si un tel problème se produit.

Tout exposant qui démonte ou emballe ses stands avant cette heure peut également être soumis à des sanctions en cas d'événement futur.

Pour des raisons de responsabilité et d'assurance, veuillez limiter votre voyage sur l'espace de la manifestation à la zone et à votre stand situé dans la salle à partir de la zone de chargement la plus proche.

Les exposants sont responsables du chargement et du déchargement du matériel de leur stand, de leur inventaire, etc.

Aucun véhicule n'est autorisé à pénétrer dans le sol de l'EXPO.

Les aires de chargement ne seront pas ouvertes complètement tant que le personnel de l'événement n'aura pas sécurisé toutes les tentures

Les exposants sont responsables de laisser les déchets du stand dans une pile ordonnée à côté du bac de garage le plus proche.



21 et 22 août 2021

BELL SENSplex

1565 Ch. Maple Grove, KANATA ON K2V 1A3

Pour des raisons de sécurité, aucun enfant de moins de 13 ans n'est autorisé dans l'enceinte de la salle pendant les emménagements ou les déménagements.

PARKING

À déterminer

SÉCURITÉ

Le sol de l'événement est sécurisé 24 heures sur 24. À la fin de chaque journée, le personnel accompagnera tous les exposants dans un plan de sortie systématique afin de s'assurer que tous les stands sont libérés. Après ce processus, tout exposant sur le site sera dirigé vers la sécurité.

Les exposants doivent sortir du hall au plus tard 30 minutes après la fermeture prévue le samedi 21 août 2021.

La sécurité est assurée pour votre protection, cependant, nous ne sommes pas responsables du vol. Nous vous suggérons de prendre des précautions et de ne pas laisser d'objets de valeur dans votre stand pendant la nuit. Les gardes de porte et les gardes de périmètre sont en service pendant les heures d'ouverture des portes, avec des gardes de nuit pendant toute la durée de la manifestation. Par mesure de sécurité, votre espace d'exposition ne doit pas être laissé sans surveillance pendant les heures EXPO.



21 et 22 aout 2021

BELL SENSplex

1565 Ch. Maple Grove, KANATA ON K2V 1A3

Envois

Le personnel de l'événement peut recevoir les envois livrés dans la salle à tout moment entre 8 h et 20 h le 22 aout 2021. Le produit sera transféré sur votre stand si pré-arrangé.

S'il vous plaît contacter notre bureau pour toute demande d'expédition

Les envois post-événement à envoyer après la fermeture de la démolition nécessiteront des arrangements spécifiques avec les installations et le bureau d'Epiq Hockey.



21 et 22 août 2021

BELL SENSPLEX

1565 Ch. Maple Grove, KANATA ON K2V 1A3

SIGNES PENDANT AU PLAFOND (RIGGING)

Les frais associés à toute suspension de bannière sont de 385,00 \$. Les bannières doivent être recto verso et ne comporter que les exposants participants.

Les bannières ne sont pas plus grandes que 10 x 10 et il est recommandé d'avoir un manchon 2.5 sur le dessus pour la barre de suspension /





21 et 22 août 2021

BELL SENSplex

1565 Ch. Maple Grove, KANATA ON K2V 1A3

COPYRIGHT / MATERIEL

Il est de la responsabilité de chaque exposant d'obtenir toutes les licences et tous les permis nécessaires pour utiliser de la musique, des photographies ou tout autre matériel protégé par le droit d'auteur dans son stand ou son présentoir. Event Management se réserve le droit de retirer de la salle d'exposition toute partie d'un stand ou d'un présentoir incorporant de la musique, des photographies ou tout autre matériel protégé par le droit d'auteur et pour laquelle l'exposant ne parvient pas à prouver qu'il possède toutes les licences requises.

TIRAGE, LOTERIE, PRIX

L'utilisation de jeux, jeux de hasard, loteries, tirages au sort, tout échange d'argent ou promesse d'argent contre de l'argent ou des biens est interdite à l'EPIQ HOCKEY EXPO. Nous suivons les règles de la commission des alcools et des jeux de l'Ontario. Veuillez consulter www.agco.ca pour plus d'informations sur la licence de loterie de bienfaisance.

SOLLICITATION

La sollicitation d'affaires n'est acceptable que dans la superficie de votre stand. La sollicitation n'est pas autorisée à interférer avec d'autres exposants tout au long du salon.



21 et 22 août 2021

BELL SENSPLEX

1565 Ch. Maple Grove, KANATA ON K2V 1A3

EXIGENCES DU CODE DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE

Les exposants qui présentent des offres de vente de matériel électrique dans la province de l'Ontario sont soumis aux exigences du code de la sécurité électrique de l'Ontario et le respect de ce règlement est obligatoire.

Nul ne doit annoncer, afficher, mettre en vente, mettre au rebut, mettre au rebut ou vendre des équipements électriques, à moins que ceux-ci aient été approuvés conformément à la RÈGLE 2-024 du code de la sécurité électrique de l'Ontario. La règle 2-024 indiquée dans le code décrit le processus permettant à cet équipement de satisfaire aux exigences de la règle 2022, selon laquelle tout équipement doit porter une preuve de certification acceptable par le code ou doit être approuvé par un organisme acceptable. est accrédité par le code.

Toute agence de certification ou d'agrément accréditée peut approuver l'utilisation ou la vente de cet équipement dans cette province. Pour être accrédité, l'agence doit être reconnue en tant qu'agence par le Code de la sécurité électrique de l'Ontario et être acceptée par le Conseil canadien des normes. Les deux méthodes les plus courantes de gestion des équipements non approuvés consiste à les faire approuver par l'un des organismes suivants.

Office de la sécurité des installations électriques Association canadienne de normalisation

1 Terrance Mathews Cres Ste 130 178, boul. Rexdale

Ottawa, Ontario K2M 2G3 Toronto, Ontario M9W 1R3

613-271-1489 ou 1-800-559-5956 416-747-4000 ou 1-866-797-4272 Esapa.biz csa-international.org

Les inspecteurs de l'électricité de l'Office de la sécurité des installations électriques visiteront l'EXPO pour s'assurer de la conformité au code. Ils identifieront tout équipement non approuvé en tant que preuve et fourniront aux exposants des informations détaillant les étapes nécessaires pour que l'équipement non approuvé soit accepté.

AUTORISATION DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT



21 et 22 aout 2021

BELL SENSPLEX

1565 Ch. Maple Grove, KANATA ON K2V 1A3

CHAISE ET TABOURET ADDITIFS

Tableau Modèle Image Quantité Prix

Chaise pliante 10,00 \$



21 et 22 août 2021

BELL SENSPLEX

1565 Ch. Maple Grove, KANATA ON K2V 1A3

OPTIONS DE COULEURS DE TAPIS

Tableau Modèle Image Quantité Prix

10 x 6 135,20 \$

10 x 10 212,00 \$

10 x 20 380,00 \$

20 x 20 676,00 \$

Sous-tapis par m² 1,75 \$



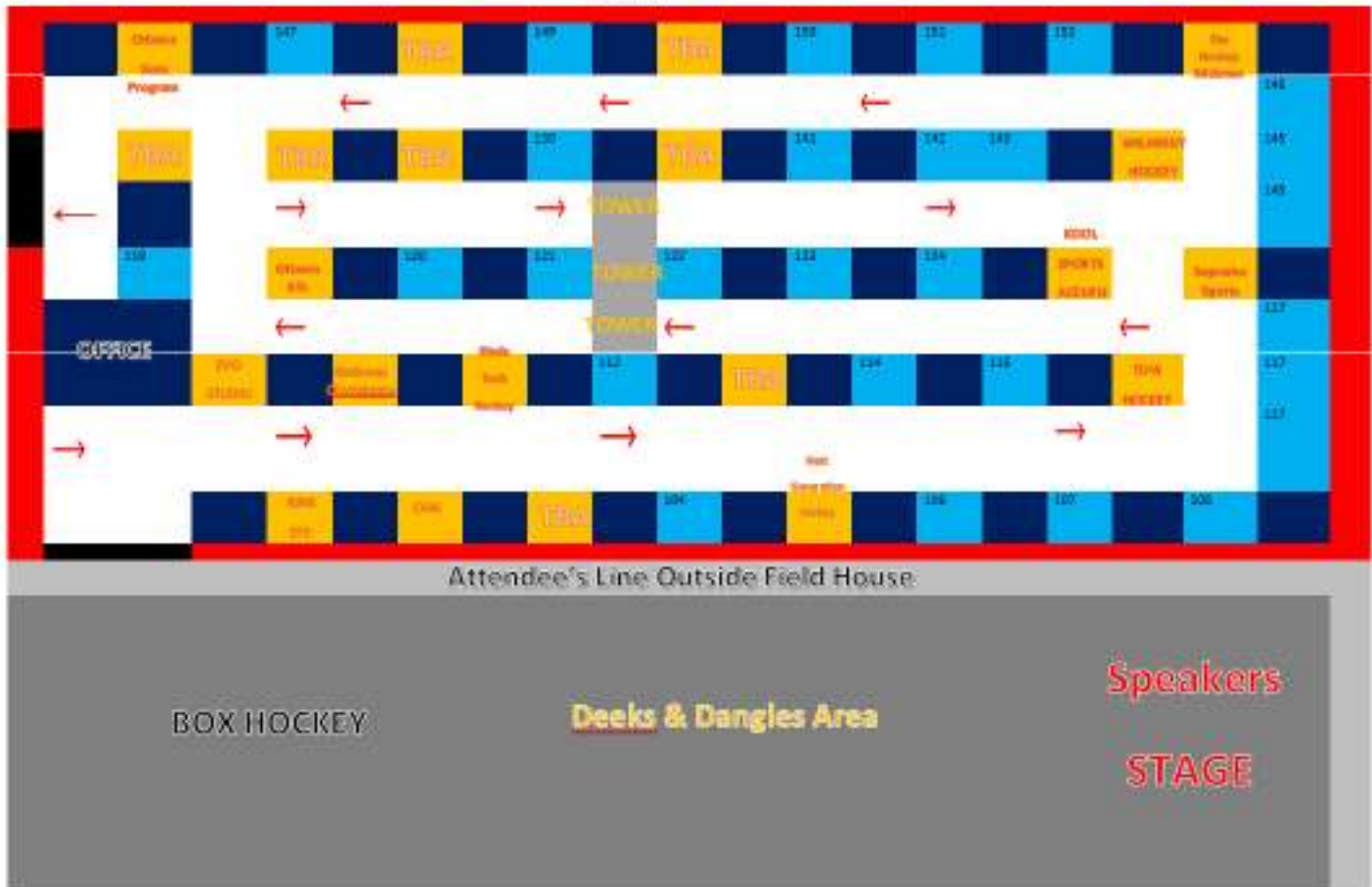
21 et 22 aout 2021

BELL SENSplex

1565 Ch. Maple Grove, KANATA ON K2V 1A3

PLANCHER DE L'EXPOSANT

FLOOR PLAN V4 February 11 2021



Remarque: le plan d'étage est sujet à changement.

Pour créer une réservation, mettre à jour une réservation ou afficher la disponibilité du stand à jour, veuillez visiter

<https://epiqhockey.com/epiq-hockey-expo-home>